

Grenoble, le 21 octobre 2019,

## Le Préfet de l'Isère communique sur les mesures de restriction des usages de l'eau

Malgré l'arrivée d'épisodes pluvieux, les cours d'eau et les nappes phréatiques du département de l'Isère demeurent à des niveaux très bas. En raison de l'épisode de sécheresse de cet été, qui a suivi deux années sèches en 2017 et 2018, les pluies actuelles ne permettent pour l'instant pas de rétablir une situation normale dans les cours d'eau, ni dans les nappes phréatiques.

Après avoir consulté le comité de l'eau le 17 octobre 2019, le Préfet de l'Isère, afin de préserver et reconstituer la ressource en eau, a décidé de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau.

Trois niveaux de surveillance existent : le niveau « vigilance », qui concerne actuellement les cours d'eau Isère et Rhône (le niveau vigilance n'entraîne pas de mesure de restriction), et les niveaux « alerte » et « alerte renforcée » pour lesquels les usagers sont invités à limiter la consommation d'eau.

### Niveau de suivi des bassins de gestion :

<b>Bassins de gestion :</b>	<b>Eaux souterraines (sources et nappes phréatiques)</b>	<b>Eaux superficielles (cours d'eau et nappe d'accompagnement) :</b>
Bièvre-Liers-Valloire	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Bourbre	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Drac	Alerte	Alerte
Est Lyonnais	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Galaure-Drôme des Collines	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Grésivaudan	Vigilance	Vigilance
Sud Grésivaudan	Alerte renforcée	Alerte
Guiers	Alerte	Alerte
Isle Crémieu	Alerte renforcée	Alerte
Paladru Fure	Alerte	Alerte
Quatre vallées	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Romanche	Alerte	Alerte
Vercors	Alerte	Alerte

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38